



MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS

BUREAU DU MAIRE

1508, Route Transcanadienne
Grand-Remous (Québec) J0W 1E0

Téléphone: (819) 438-2877
Télécopieur: (819) 438-2364

AVIS PUBLIC

Règlement # 990802-138

“Règlement concernant les dérogations mineures.”

Règlement # 0905-217

“Règlement concernant les nuisances.”

Règlement # 2019-313

“Règlement modifiant le règlement de zonage 074 en vue d’intégrer des dispositions concernant la garde d’animaux de ferme hors de la zone agricole.”

Règlement # 11-06-20-316


“Règlement de tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d’incendie d’automobile d’un non-résident.”

Conformément à l’article 451 du Code municipal, un avis public est donné par le soussigné, à l’effet que les règlements cités en rubrique, ont été adoptés lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

Quiconque désire consulter ces règlements, peut en prendre connaissance par une copie, à mon bureau durant les heures régulières d’ouverture.

Certificat de publication de l'avis public

Je, Jean-Marie Gauthier, directeur général de la municipalité de Grand-Remous, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits habituels et sur la page WEB de la municipalité, ce 14^e jour de juillet 2020.



Jean-Marie Gauthier
Directeur général